

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 17.06.2022

### ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S D'INCLUSION HANDICAP

#### Recommandations de l'ONU comme repères pour l'avenir

Aujourd'hui, Inclusion Handicap a tenu son Assemblée des délégué-e-s à Berne. L'accent était mis sur l'examen concernant la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées et sur les recommandations que l'ONU en a déduites. Inclusion Handicap s'en sert comme repères décisifs pour ses futures activités. Les délégué-e-s de la faitière des organisations de personnes handicapées ont en outre confirmé la coprésidence avec Verena Kuonen et Maya Graf ainsi que l'ensemble des membres du Comité qui s'étaient présentés à la réélection. D'autre part, un nouveau membre du Comité a été élu en la personne de Konrad Stokar, tandis que la Fondation « Musik für alle » a été accueillie comme nouveau membre solidaire.



*Photo : Le comité y compris le membre nouvellement élu, Konrad Stokar (bord de l'image à droite, centre).*

Pour commencer, l'Assemblée des délégué-e-s (AD) a félicité le Professeur Markus Schefer, qui était présent, de sa réélection le 14 juin 2022 au Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU. Ensuite, l'AD s'est consacrée au thème central que fut la mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). En mars dernier, le Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU avait en effet donné, suite à un examen approfondi, une mauvaise note à la Suisse. Le constat pour Inclusion Handicap est clair : pour réaliser la participation égalitaire et autonome des personnes handicapées à la vie en société, il convient de poursuivre l'objectif visant l'application intégrale de la CDPH. « L'examen concernant la Convention est une étape importante, mais nous n'en sommes qu'à mi-chemin vers notre but », a dit Julien Neruda, directeur d'Inclusion Handicap.



## Adaptations nécessaires au niveau de la loi

Pour Inclusion Handicap, les recommandations formulées par le Comité de l'ONU à l'issue de l'examen concernant la CDPH servent de repères décisifs à la réalisation de l'objectif visant l'égalité des personnes en situation de handicap. Markus Schefer – exclu de la procédure d'examen relative à la Suisse – a procédé à une évaluation des recommandations formulées par le Comité CDPH. Il a clairement mis en perspective les efforts qu'il est nécessaire d'entreprendre pour changer la pratique actuellement en vigueur en Suisse. Caroline Hess-Klein, responsable du département égalité chez Inclusion Handicap, a quant à elle souligné que des adaptations seront nécessaires notamment au niveau de la loi. Il s'agit entre autres de la loi sur l'égalité des personnes handicapées (LHand), du Code civil suisse ainsi que de la loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides (LIPPI). Durant la session d'été qui s'achève, de premières interventions en ce sens ont d'ores et déjà été déposées. Il convient également d'agir à l'échelon cantonal – la faïtière entend faire avancer les choses aussi à ce niveau-là.

## Nouveau membre du Comité, nouveau membre de la faïtière

La coprésidence conduite par Verena Kuonen et Maya Graf a été confirmée par acclamation. Lors de l'élection pour le renouvellement intégral du Comité, tous les membres actuels ont été confirmés. Quant à l'élection de remplacement du membre sortant Peter Keller, le choix s'est porté sur Konrad Stokar qui fait son entrée au Comité. Historien résidant à Bienne, Konrad Stokar travaille comme directeur communication et défense des intérêts au sein de l'Association Cerebral Suisse à Soleure. Par son engagement sur le plan stratégique, il souhaite participer au renforcement d'Inclusion Handicap et apporter sa contribution afin d'amener la Suisse à faire les avancées qu'elle se doit et qu'elle est en mesure d'accomplir dans le cadre de la mise en œuvre de la CDPH. L'Assemblée des délégué-e-s a en outre décidé d'accueillir la Fondation « Musik für alle » comme membre solidaire d'Inclusion Handicap.

## Renseignements

Jonas Gerber, responsable communication Inclusion Handicap  
[jonas.gerber@inclusion-handicap.ch](mailto:jonas.gerber@inclusion-handicap.ch), 031 370 08 41

**Inclusion Handicap** est la porte-parole des quelque 1,8 million de personnes en situation de handicap en Suisse. L'association faïtière des organisations d'aide aux personnes handicapées s'engage, au niveau politique, pour l'inclusion de toutes les personnes handicapées ainsi que pour le respect de leurs droits et de leur dignité. Inclusion Handicap rassemble 22 associations et organisations d'aide aux personnes handicapées actives à l'échelon national ou dans une région linguistique, défend les intérêts des personnes handicapées et leur propose des conseils juridiques. Les positions politiques sont élaborées en partenariat avec [les 22 organisations membres](#).

### Les organisations membres d'Inclusion Handicap sont:

ASPr-SVG Association Suisse des Paralysés | Polio.ch | Asrimm | autisme-suisse | FRAGILE Suisse | COLISA (Conférence nationale suisse des ligues de la santé) | inclusione handicap ticino | insieme Suisse | Mucoviscidose Suisse | PluSport | pro audito Suisse | Procap | Pro Infirmis | Pro Mente Sana | Fédération suisse des aveugles et malvoyants (FSA) | Fédération suisse des sourds (FSS) | Société suisse de la sclérose en plaques | Association suisse des paraplégiques | Fondation suisse pour l'enfant infirme moteur cérébral | Union centrale suisse pour le bien des aveugles (UCBAveugles) | Sonos – Association suisse des organisations des sourds et malentendants | Association Dyslexie Suisse | Association Cerebral Suisse